

ANGLAIS
ANALYSE ET COMMENTAIRE DE TEXTES OU DOCUMENTS
ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Alice Béja, Pierre-Alexandre Beylier, Charles Joseph, Marie-Violaine Louvet,
Stéphane Porion, Raphaël Ricaud, Nolwenn Rousvoal

Coefficient : 3 ; durée : 6 heures

Cadrage du sujet

Le sujet proposé cette année invitait les candidats et candidates à analyser la question de la citoyenneté. Alors que le jury s'est réjoui qu'un nombre extrêmement faible de copies ait mal identifié la thématique du dossier, il déplore un nombre plus important de copies blanches qu'à la session 2022 (au nombre de 4), dans lesquelles il était souvent écrit : « j'ai pris connaissance du sujet mais ne souhaite pas le traiter ». De plus, il reste encore trop de copies inachevées ou des copies présentant un déséquilibre certain entre les grandes parties de l'analyse : la troisième partie s'interrompt au milieu d'un raisonnement de manière brutale et la conclusion est inexistante ou famélique. Ceci est d'autant plus dommage que, dans bien des cas, la copie était prometteuse. Il est impératif que les candidats ou candidates apprennent à bien gérer leur temps d'épreuve. Signalons tout de suite en préambule que le jury a été particulièrement frappé par un niveau de langue largement moins bon qu'à la session précédente. Par ailleurs, rappelons cette évidence : on écrit pour être lu. Il est des graphies torturées qui rendent la lecture très difficile, voire impossible, et malgré les efforts déployés par les examinateurs pour déchiffrer des écritures hiéroglyphiques, certains passages restent à ce jour mystérieux ou incompréhensibles.

De nouveau, insistons sur les enjeux méthodologiques de l'épreuve, dans la mesure où les candidats et candidates se devaient bien de faire converger analyses des textes et connaissances historiques précises des contextes britannique et étatsunien ; Il ne s'agit pas d'un simple exercice de paraphrase ou de résumé de texte. Chaque document appelait des connaissances précises de plusieurs éléments-clés de l'histoire britannique ou états-unienne, de la période de reconstruction (après la Guerre de Sécession) avec la question du vote des femmes (document 2), à la période des mouvements pour les droits civiques à la fin des années 1950 aux États-Unis (document 4), et de la révolution industrielle britannique avec des changements dans la structure de la société (tels que l'apparition d'une classe moyenne industrielle et une classe ouvrière de plus en plus nombreuse) et l'émergence du mouvement chartiste au début de l'époque victorienne (document 3), au XXI^e siècle avec une réflexion sur la britannicité et la société britannique effectuée par une figure majeure du New Labour (document 5). Le jury a choisi une grande thématique politique et sociale qui jalonne la période historique aux États-Unis et au Royaume-Uni que les candidats doivent étudier pendant leurs années de classes préparatoires. Encore une fois, il a également opté pour des auteurs dans les sources primaires qui devaient être connus des candidats et candidates afin de faciliter le repérage des points de vue et une contextualisation des documents.

Présentation des documents

Le document 1 était une source secondaire dans laquelle Rieko Karatani met en perspective de manière théorique la notion interdépendante de citoyenneté et d'allégeance. L'extrait proposé est tiré de *Defining British Citizenship (Empire, Commonwealth and Modern Britain)*, dont l'intérêt est d'offrir une analyse historique à partir de la naissance de la jeune république américaine, ce qui amène l'auteur à prendre en considération l'évolution du concept de citoyenneté à la fois au Royaume-Uni et aux États-Unis. L'ouvrage a été publié en 2003, deux ans après les attentats du 11 septembre, lorsque George W. Bush avait décidé de se lancer dans sa « guerre contre le terrorisme » (*war on terror*), entraînant le Royaume-Uni dans la guerre en Iraq en tant qu'allié naturel au vu de la relation spéciale. Il s'agissait pour les États-Unis de garantir la sécurité du peuple américain dans un contexte de tension, de suspicion et de montée en puissance d'un sentiment islamophobe. Quant au Royaume-Uni, il avait vu diverses émeutes violentes éclater à Oldham, Burnley et Bradford en 2001, soulevant la question de l'influence de l'extrême droite dans le pays avec au premier plan le National Front et le British National Party. Le parti travailliste de Blair au pouvoir (New Labour) était amené à s'interroger sur la question de britannicité et les enjeux de ségrégation et d'immigration dans le pays. Sans compter que le Premier ministre britannique avait soutenu l'élargissement de l'Union européenne qui verrait de nouveaux pays de l'Europe de l'est rejoindre l'UE un an plus tard, en 2004, ayant pour conséquence d'inscrire les questions d'immigration et d'identité au cœur des débats politiques.

C'est dans ce contexte particulier que Rieko Karatani propose une analyse multifacette du concept de citoyenneté en 2003, dont les candidats pouvaient tirer parti afin de problématiser leur étude du dossier. L'auteur opère en premier lieu une distinction entre sujet (sujétion) et citoyen (adhésion), laquelle introduit la notion de choix dans la construction de la citoyenneté, notamment à partir de l'indépendance des États-Unis, qui marque une rupture. Cette distinction instaure également deux modes de citoyenneté : la naissance et la naturalisation. De là vient également la notion d'appartenance, qui pose la citoyenneté comme rapport construit entre l'individu et l'État. Dès lors, cette construction dépend du contexte géographique, historique, culturel, dans lequel elle s'opère. Le document distingue ainsi différentes compréhensions de la citoyenneté (formelle, substantielle, fonctionnelle) qui induisent des allégeances différenciées. Enfin, le texte met également en avant la citoyenneté comme facteur d'inclusion et d'exclusion, la communauté citoyenne se définissant souvent par opposition à un « autre » qui en est exclu. Les candidates et candidats devaient donc se demander qui est cet « autre » et comment il peut être inclus ou exclu selon le contexte et des facteurs précis.

Le document 2 était un extrait du compte rendu d'audience du procès de Susan B. Anthony devant un tribunal fédéral de l'État de New York en 1873. Anthony (1820-1906), figure majeure du mouvement pour le suffrage féminin, avait fondé en 1869 avec Elizabeth Cady Stanton la *National Woman Suffrage Association* (NAWSA), et au début des années 1870 parcourait les États-Unis pour donner des conférences en faveur du droit de vote. Lors des élections de 1872, elle se rendit à Rochester pour voter et fut arrêtée pour avoir enfreint les lois de l'État qui réservaient le droit de vote exclusivement aux hommes. Dans cet extrait, Anthony articule une vision de la citoyenneté qui fait écho au texte de Rieko Karatani, en ce sens qu'elle opère une distinction entre le statut de « sujet » et celui de « citoyen », estimant que les femmes aux États-Unis sont dans un état de sujétion qui est une négation de leurs droits comme des principes fondateurs de la république américaine. Elle paraphrase les textes fondateurs et les mots d'ordre des indépendantistes lorsqu'elle dit : « *your denial of my citizen's right to vote, is the denial of my right of consent as one of the governed, the denial of my right of representation as one of the taxed* ». Son combat pour une citoyenneté pleine et entière est ainsi mis en parallèle avec

celui des pères fondateurs de la nation. L'autre combat auquel il est fait référence est celui pour l'abolition de l'esclavage. Malgré les divisions au sein des mouvements pour le suffrage féminin et pour les droits des Africains Américains qui ont émergé après la Guerre de Sécession dans le sillage du 15^{ème} amendement ratifié en 1870 (qui accorde le droit de vote aux hommes sans distinction de race, mais exclut les femmes), Anthony reprend le parallèle entre la situation des esclaves avant la Guerre de Sécession (1861-1865) et celle des femmes, en faisant notamment référence à la loi des esclaves fugitifs de 1850 (l.33-34). Elle présente ainsi la lutte pour le suffrage féminin comme la continuation du combat abolitionniste.

Le document 3 est un extrait de la *People's Charter*. Présentée en 1838 à Glasgow et rédigée notamment par William Lovett, membre fondateur de la *London Working Men's Association*, la *People's Charter*, dont le nom fait écho à la « Grande Charte » de 1215, repose sur six points fondamentaux, selon les auteurs, nécessaires à une refonte majeure du système électoral en étendant notamment le droit de vote aux classes populaires. Il était donc important d'évoquer le *Great Reform Act* de 1832, comme le jury a pu l'apprécier dans de nombreuses copies. L'extension du droit de vote, la distribution non égalitaire des sièges des représentants au parlement et la question des « *rotten boroughs* » sont au cœur du débat politique de l'époque. Le *Great Reform Act*, voté sous le gouvernement whig de Lord Grey, permet notamment aux grandes villes industrielles d'être représentées et étend également le droit de vote aux classes moyennes. Cependant, ce texte de loi échoue à intégrer les classes ouvrières qui sont déçues du caractère inachevé de cette réforme parlementaire. Les chartistes demandent donc en 1838 le suffrage universel masculin en permettant aux hommes de plus de 21 ans de voter (le texte de 1832 définissant en effet un électeur exclusivement comme un homme), la fin de la propriété terrienne comme condition d'élection au rang de député (*Member of Parliament*), des élections parlementaires annuelles, le vote par bulletin secret, un redécoupage électoral permettant une représentation égalitaire des différents districts électoraux, ainsi que le paiement des députés. Même si de bonnes copies ont bien remis en perspective la naissance et l'évolution du mouvement chartiste, le jury déplore qu'une trop grande majorité de candidats et de candidates ne le connaissait pas du tout ou avait seulement des connaissances trop parcellaires.

Le jury attendait donc des candidats de bien recontextualiser ce document dans le contexte global de la révolution industrielle au Royaume-Uni, de l'émergence à la fois de la classe ouvrière et d'une classe moyenne qui s'était enrichie grâce à la révolution industrielle, et plus spécifiquement de l'émergence du chartisme comme mouvement politique populaire à l'échelle nationale. Il était pertinent de revenir également sur les modes d'organisation et d'action de ce mouvement de masse, et notamment sur les trois pétitions chartistes présentées au parlement entre 1839 et 1848. La citoyenneté étant l'élément central du dossier soumis aux candidats et candidates cette année, ce texte ouvre des pistes de réflexion sur différents aspects de cette notion, perçue comme un rapport construit entre une entité politique et l'individu. L'idée de choix devait donc être évoquée puisque, dans la charte, c'est bien le droit de vote qui confère le statut de citoyen et permet aux classes populaires de participer à la vie politique. Il était donc judicieux d'étudier dans quelle mesure les approches « formelle » et « substantielle » de la citoyenneté, telles que définies par Rieko Karatani dans le document 1, pouvaient s'appliquer à ce texte, en évoquant l'évolution du statut de citoyen dans le contexte du XIX^e siècle britannique, ainsi que les droits civiques, politiques et sociaux des citoyens et les obligations associées à ce statut. La charte permet également d'illustrer le troisième élément du texte théorique, l'aspect « fonctionnel » de la citoyenneté, puisque ce document détermine les critères d'inclusion d'une nouvelle classe au sein du groupe des citoyens ayant le droit de vote, mais détermine aussi des critères d'exclusion, les femmes étant exclues de la *People's Charter*, malgré leur implication dans le mouvement chartiste.

Le document 4 est l'extrait d'un discours prononcé par Martin Luther King, pasteur baptiste, chef de file du mouvement pour des droits civiques (*Civil Rights Movement*) et président de la *Southern Christian Leadership Conference*. Activiste majeur, il promeut une approche pacifique (à l'inverse d'autres figures majeures, telles que Malcom X). Lorsqu'il fait ce discours en février 1958, le mouvement pour les droits civiques est en plein essor. Même si la Cour Suprême des États-Unis a décrété en 1954, via l'arrêt *Brown v. Board of Education* que la ségrégation n'était pas constitutionnelle (ce que de bonnes copies ont mentionné), les Afro-Américains étaient en 1958 encore considérés comme des citoyens de seconde zone (*second-class citizens*), notamment parce qu'ils n'avaient pas encore le droit de vote. Loin d'être nouvelle, cette situation remonte à la période suivant la Guerre de Sécession : même si les 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} amendements à la Constitution américaine sont ratifiés pendant la période de la reconstruction, définissant notamment la citoyenneté (cf. *Equal Protection Clause*) et interdisant la restriction du droit de vote, certains États votent des lois locales (lois Jim Crow), qui prennent le contre-pied de ces amendements et limitent de facto le droit de vote par le biais de tests d'alphabétisme, de taxes, etc... Les Afro-Américains se retrouvent donc privés de leurs droits constitutionnels.

C'est cette situation paradoxale qu'aborde Martin Luther King dans son discours en recontextualisant la situation des Afro-Américains dans un cadre plus large : celui des minorités qui, au cours de l'histoire américaine, ont été privées du droit de vote. C'est notamment le cas des femmes qui ont obtenu le droit de vote à l'issue de ce que King qualifie de « lutte » (« *struggle* »). Il décrit la protestation non violente comme une façon d'obtenir ce droit, ce « changement social » au nom de de la « justice » (paragraphe 5). À noter que même si les femmes obtiennent le droit de vote en 1920 (19^{ème} amendement), les femmes afro-américaines en sont toujours exclues.

Martin Luther King dénonce également l'hypocrisie américaine dans la mesure où les États-Unis ont soutenu, dans l'après-Guerre, l'organisation d'« élections libres » en Europe, sans respecter ce principe chez eux. La situation est d'autant plus paradoxale que la citoyenneté des Afro-Américains n'est que partielle : ces derniers ont des devoirs (payer des impôts, respecter des « ordres ») sans avoir des droits.

Ce texte présente donc la citoyenneté comme étroitement liée au droit de vote. Ce droit n'est pas forcément acquis pour les minorités, qui doivent mener une lutte pour l'obtenir. La citoyenneté peut donc être perçue comme étant à plusieurs vitesses.

Le document 5 est un discours prononcé par Gordon Brown (alors Chancelier de l'Échiquier et numéro deux du gouvernement travailliste) en février 2007, lors d'un séminaire consacré à l'identité britannique. De nombreux candidats ont fait l'erreur de présenter l'auteur comme Premier ministre, ou pire encore comme membre du parti conservateur. Rappelons ici que Brown remplaça Tony Blair au poste de Premier ministre en juin 2007. Il fut ainsi Chancelier de l'Échiquier pendant une décennie dans les gouvernements successifs de Tony Blair, avec qui il participa à la refonte du parti travailliste et à la création du *New Labour*. Brown était déjà intéressé par les questions de britannicité et d'identité avant 2007, et déclara même peu après ce discours « *British jobs for British workers* ».

Dans ce discours de février 2007, il tente de dessiner les contours de la citoyenneté britannique en l'associant avant tout à l'identité, définie par des valeurs partagées, plutôt qu'à la simple possibilité de voter ou à l'appartenance ethnique. Celle-ci ne saurait définir le peuple

britannique, caractérisé par la présence de quatre nations sur le territoire et héritier d'une histoire marquée par des vagues successives d'immigration. Pour Gordon Brown, les valeurs partagées par les Britanniques – l'attachement à la démocratie, la défense des libertés du citoyen, l'esprit de tolérance et d'ouverture, entre autres – sont à l'origine de la création d'institutions britanniques universellement admirées, qu'elles soient politiques, avec la monarchie constitutionnelle, religieuses avec l'Eglise d'Angleterre ou culturelles avec la BBC et le sport. Ces valeurs ont permis, au cours de l'histoire de la nation britannique, d'affirmer son caractère exceptionnel, comme l'illustrent de grands épisodes, tels que la signature de *Magna Carta* (en 1215), *the Bill of Rights* (en 1689), l'abolition du commerce des esclaves (en 1807) et la résistance au fascisme pendant la Seconde Guerre mondiale.

Tout en retraçant ce parcours glorieux dont il s'enorgueillit, Gordon Brown se réjouit de voir le sentiment patriotique, un nationalisme bénéfique pour l'unité de la nation britannique selon lui, se développer durant les années précédant son discours. Il met en exergue la création des tests de citoyenneté et des cérémonies de citoyenneté en 2002, sous le deuxième gouvernement de Tony Blair, avec le *Nationality, Immigration and Asylum Act*, qui avait pourtant été vivement critiqué par la gauche du parti travailliste, en particulier du fait du durcissement des critères pour que les demandeurs d'asile puissent bénéficier de l'aide de l'État. Pour Gordon Brown, l'obtention de la citoyenneté britannique s'apparente à un contrat entre l'État et le citoyen, caractérisé par l'existence de droits mais aussi de devoirs, comme le symbolise l'obligation de prêter serment à la Couronne et de proclamer sa loyauté envers l'État britannique lors des cérémonies de citoyenneté. Le jury a ainsi particulièrement apprécié les micro-analyses qui remettaient en perspective l'idée « de contrat social » et faisaient référence notamment à Locke ou à Rousseau.

Pistes d'analyse envisagées

À partir d'une bonne compréhension des documents, plusieurs thématiques peuvent être identifiées, qui permettent d'analyser les différentes sources primaires proposées dans le dossier (documents 2 à 5) autour de la question de la citoyenneté et de l'allégeance cadrée par la source secondaire (document 1) :

- **Citoyenneté, choix et droit de vote** : l'articulation entre la citoyenneté et le choix se fait dans les textes par le biais du droit de vote, présenté comme le geste citoyen par excellence. Susan B. Anthony, en revendiquant le droit de vote pour les femmes, reprend la distinction entre sujet et citoyen/citoyenne. *The People's Charter* réclame l'extension du droit de vote aux classes ouvrières pour atteindre une véritable représentativité à la Chambre des Communes ; Martin Luther King réclame lui aussi le droit de vote pour les Noirs du Sud qui en sont exclus et se trouvent ainsi bannis de la communauté citoyenne. Le discours de Gordon Brown opère un déplacement, puisqu'il associe avant tout la citoyenneté à l'identité plutôt qu'à la pratique démocratique du vote.

- **Critères de l'allégeance** : les notions de droit, de devoir, de contrat, sont au cœur du texte de Brown, qui décline un certain nombre de critères (valeurs, institutions) qui fondent la citoyenneté britannique. Cependant, les trois autres sources primaires mettent en avant, non pas tant les devoirs des citoyens à l'égard de l'État mais les manquements de celui-ci à l'égard des groupes qu'il exclut de la communauté citoyenne, alors même qu'il leur impose des devoirs (payer les impôts, se soumettre aux lois, etc.). En d'autres termes, des valeurs incarnées par la nation (aux États-Unis par la déclaration d'indépendance, au Royaume-Uni par l'histoire

dessinée par G. Brown) – la liberté, la tolérance, l'égalité – sont en réalité bafouées lorsqu'elles ne permettent pas à certains groupes d'avoir accès à une citoyenneté pleine et entière.

- **La classe, le genre et la race**, mis en avant dans les textes, apparaissent ainsi comme des facteurs mettant en relief les processus d'exclusion à l'œuvre dans la construction de la citoyenneté, de même que la nature contextuelle de celle-ci.

Éléments de problématique et de plan

Le jury a particulièrement salué les copies qui ont réussi à proposer une problématique dynamique et lisible, qui ne se limite pas à la question suivante : « Quelle est la définition que les documents donnent de la citoyenneté, et/ou quelle est l'évolution de la notion de citoyenneté aux États-Unis et au Royaume-Uni ? ». Rappelons encore une fois ici que puisque le dossier a vocation à être diachronique, l'idée d'évolution est évidente et ne peut ainsi pas représenter une problématique opératoire, tant elle pourrait être plaquée pour n'importe quel dossier proposé au concours.

À cet égard, une piste particulièrement féconde était l'articulation dans la problématique de la notion de citoyenneté à celle de démocratie, qui permettait d'explorer la manière dont les textes mettaient en avant des formes de « citoyenneté par le haut » (accordée par les institutions) et de « citoyenneté par le bas » (conquise par des mouvements sociaux). Une excellente copie a abordé ces deux questions en ouvrant en troisième partie sur la question de l'idéalisation de l'idée de citoyenneté dans les documents.

Le jury tient également à mentionner l'exemple d'une autre bonne copie, malgré quelques faiblesses linguistiques évidentes : documents bien identifiés, contextualisés et articulés ; une problématique acceptable malgré une grammaire défailante ; un plan logique ; et une démonstration très convaincante, augmentée de connaissances nombreuses et éclairantes.

Problématique proposée par le ou la candidat.e: *“Therefore, this collection of texts questions the nature of citizenship. In what ways can citizenship be said to define the membership of political, civil, economic and cultural unit?”*

Annonce du plan du ou de la candidat.e : *“I propose to use Karatani's analysis as a framework for thought and to follow a three-pronged approach. I will first interrogate the notion of citizenship as a 'formal membership of a political unit' (I), that, secondly, entitles to certain rights and entails to duties (II). I will then study citizenship as 'social enclosure' (III), that can both link some people together, and have some others out, looking in”.*

Points forts de l'analyse : le candidat ou la candidate fait remarquer que la société britannique reste constituée d'un système de classes figé, jusqu'à fort tard dans son histoire. Il ou elle cite pour cela *The Lion and the Unicorn*, d'Orwell. Ce point illustre la difficulté qu'ont eue nos voisins outre-manche de passer du statut de sujet à celui de citoyen. Par opposition, il ou elle montre que le système états-unien s'est bâti sur une citoyenneté choisie, avec toutefois son lot de contradictions. Parmi-celles-ci, le choix de mettre en exergue *Elk v. Wilkins* (1884) est particulièrement éclairant, puisque cette décision de la Cour suprême montre qu'un indien né sur le sol états-unien, ayant renoncé à son appartenance tribale, n'est à l'époque pas éligible à la citoyenneté (et encore moins au droit de vote) pour autant. Le ou la candidate cite avec exactitude et pertinence des extraits des textes du dossier, avec une réelle capacité à proposer

des mises en relation et des micro-analyses reposant sur une vaste palette de connaissances du monde anglophone pour illustrer des parallèles.

Erreurs de méthode fréquentes

Comme toujours, le jury déplore des contre-sens, de nombreuses erreurs factuelles, de la paraphrase lourde et mal formulée qui n'offre aucune analyse, et des copies dépourvues de problématique et/ou d'annonce de plan (en faible nombre toutefois) ou encore de micro-analyses pertinentes reposant sur une mobilisation efficace de connaissances civilisationnelles. Pire encore, une copie s'est avérée être une dissertation sur la notion de citoyenneté sans aucune référence aux documents du dossier. Pour de nombreuses copies, l'introduction est encore trop rapide ou lapidaire, avec une identification insuffisante de la thématique du dossier et des enjeux à traiter. Le jury regrette que la présentation des documents dans l'introduction se résume encore, dans de trop nombreux cas, à un simple recopiage du paratexte, sans contextualisation ni identification des idées clé et du point de vue de l'auteur ou de l'autrice. Certaines copies ont fait le mauvais choix soit de laisser un ou plusieurs documents de côté dans leur analyse soit de sous-exploiter un document de manière criante. Il apparaît encore trop souvent que le document 1 (texte théorique) est mal compris ou sous-exploité, alors que son rôle est d'aider les candidats ou candidates à identifier des pistes d'analyse. Nous renvoyons aux rapports des sessions précédentes pour une bonne maîtrise des attendus méthodologiques.

Langue

Le rapport du jury de la session précédente avait signalé les erreurs de langue majeures rencontrées dans de nombreuses copies. Pour cette session du concours, le jury regrette de retrouver très souvent le même type d'erreurs. Ainsi, nous encourageons les candidats et candidates à se reporter au rapport du jury de la session 2022. Nous indiquerons simplement ci-après les fautes les plus récurrentes. On y trouve une langue de type orale ("*we gonna*"*) ou extrêmement pauvre ("*bad*", "*good*", "*he wants*"), des erreurs de grammaire élémentaires : des gallicismes ("*Those words are extracted by*"*, "*representants*"*, "*rivendicated*"*), des faux amis, des confusions de type "*to what extend*"*, une incapacité inquiétante à maîtriser la forme interrogative dans la formulation de la problématique pour des questions directes ou indirectes (ex : "*To what extent the notion of citizenship is at the crossroads of inclusion, tolerance and exclusion, of rights and duties, and of community and the individual?*"*), l'oubli récurrent du « s » à la troisième personne du singulier au présent, non maîtrise du passif et des verbes irréguliers (ex : "*citizenship is torned apart between exclusion and the foundation of a community*"*, "*the notion has underwent*"*, "*this chart wrote by*"*), des verbes conjugués après des auxiliaires modaux (ex : "*someone can legally obtained*"*), des erreurs de détermination (ex : "*the document 3*"*), et l'utilisation du présent historique en anglais (au lieu du prétérit).

Cette non-maîtrise de la langue, à ce niveau, empêche les examinateurs de se pencher sérieusement sur le contenu de la copie pour ce qu'il pourrait être, et est par conséquent très lourdement sanctionnée.

Éléments statistiques

Cette année, 364 candidats ont composé en option anglais lors des épreuves écrites du concours (au lieu de 396 à la session précédente du concours). La moyenne de ces copies s'établit à 9,24/20 – moyenne légèrement inférieure à celle obtenue par les candidats du concours 2022 (9,45/20). La part des bonnes et très bonnes copies ayant obtenu des notes égales ou supérieures

à 14/20 est en net recul, passant de 24,74% (session 2022) à 18,08% cette année. La meilleure copie a obtenu la note de 19,5/20 et cinq autres copies ont reçu une note comprise entre 18 et 19/20. L'écart type était cette année de 4,4 (au lieu de 4,5 en 2022). Ces résultats reflètent le faible nombre de copies courtes ou sans développement, ce qui explique la faible proportion des notes entre 0 et 5/20 compris, comme c'était déjà le cas l'année dernière. Cela étant, le jury a relevé encore une fois une forte concentration des notes entre 5,5 et 9/20, avec très peu de copies ayant obtenu entre 09/20 et 10,5/20. Tout comme l'an passé, deux facteurs principaux ont nivelé ces copies en deçà de la moyenne : d'une part, une absence notable de contextualisation ou de connaissances historiques, et d'autre part, une grammaire très déficiente. Le jury déplore et s'inquiète de nouveau d'un nombre croissant de copies au niveau d'anglais très insuffisant vis-à-vis des attentes de cette épreuve (conjugaison non maîtrisée, dont les formes de verbes irréguliers, formes verbales et structures syntaxiques aberrantes, barbarismes et calques syntaxiques fréquents, pauvreté lexicale, entre autres choses). Toutefois, le jury s'est également réjoui de lire et de valoriser de nombreuses copies complètes, construites, proposant les éléments attendus et une analyse fine, nuancée et dialectique, étayée par des connaissances précises du programme et des documents, tout cela grâce à des compétences grammaticales solides et une volonté de mobiliser un lexique avec précision.